

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 11/2022

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue de stavèle – Travaux d'élagage

Le Maire de la Commune d' HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 06 janvier 2022 – de Mme VANSTEENKISTE Marine – 212 rue de Stavèle - HERZEELE ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux d'élagage – rue de stavèle à hauteur de l'habitation n° 212.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, rue de stavèle, pour l'installation d'une nacelle le long de la voirie afin de procéder à la réalisation des travaux d'élagage des peupliers, à hauteur du n° 212, le mercredi 19 janvier 2022.

ARTICLE 3 : Mme VANSTEENKISTE Marine, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Mme VANSTEENKISTE Marine – e-mail : marine.vansteenkiste0@orange.fr.

Fait à HERZEELE, le 14 janvier 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 14 janvier 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

